

LYON 4E Société



Le squat de la Croix-Rousse évacué avant la trêve hivernale

Les forces de l'ordre bouclent l'ancien collège Maurice-Scève ce mardi. Photo Progrès/Tatiana VAZQUEZ

La Métropole a demandé le concours de la force publique pour faire procéder à l'expulsion du squat de La Croix-Rousse, installé depuis septembre 2018 dans l'ancien collège Maurice-Scève.

Une dizaine de cars de CRS ferment le quartier. Impossible d'emprunter ce mardi matin, à la Croix-Rousse, la rue Louis-Thévenet, entre la rue d'Ivry et la rue Gigodot. Les forces de l'ordre bouclent l'ancien collège Maurice-Scève. Des jeunes, depuis l'intérieur, crient, « On est chez nous ». Ouvert en septembre 2018, le squat de la Croix-Rousse vit ses derniers jours. Selon nos informations, le lieu serait évacué avant le début de la trêve hivernale.

Depuis le 24 septembre, la Métropole propriétaire des lieux est en droit de demander l'expulsion des occupants du collège Maurice-Scève, en application d'une décision de justice rendue par le tribunal d'instance il y a un an. La date butoir était passée sans que la collectivité ne saisisse la préfecture. C'est désormais chose faite : elle a en effet demandé le concours de la force publique pour faire procéder à l'évacuation. Alors que fin septembre, un huissier était venu pour constater l'occupation du site, ce mardi, préfigurait la dernière étape avant la procédure d'expulsion.

Dans les rues adjacentes, les membres du collectif de soutien

et les « voisins solidaires » suivent l'opération de police en cours. Les nouvelles arrivent de l'intérieur, par téléphone portable. Les policiers seraient entrés dans les chambres pour compter les occupants. Des noms auraient été pris. Les empreintes des mineurs aussi. Procédure classique du recensement commandité par la préfecture qui annonce l'évacuation prochaine des lieux. 300 personnes environ vivent encore ici, au gré des entrées et des sorties. La veille, un mineur de 13 ans est arrivé.

Ouverture de bâtiments publics

Qu'advient-il d'eux ? La préfecture qui, après le diagnostic social du printemps, a relégué près de 200 personnes devrait continuer de proposer un hébergement aux demandeurs d'asile,

notamment dans des centres d'accueil. Les mineurs étrangers non accompagnés relevant des services de protection de l'enfance devraient être pris en charge par la Métropole. Et les autres ? « Pas d'expulsion, sans relogement », répètent les habitants et le collectif de soutien qui affirment être toujours en lien avec la Métropole pour travailler en ce sens. « On nous parle d'un plan général pour reloger tout le monde d'ici le 15 octobre », expose l'un des porte-parole. Selon lui, l'une des solutions possibles pourrait passer par l'ouverture de bâtiments vides. Sandrine Ruinel, adjointe au maire de Lyon, en charge des solidarités et inclusions sociales, confirme aujourd'hui : « La ville de Lyon en lien avec la Métropole s'est engagée à accueillir sur des sites publics

des migrants pour garantir des conditions d'hébergement dignes. Pour le moment, trois sites ont été identifiés, à Villeurbanne et à Lyon. Ces lieux pourront être encadrés par des structures associatives pour donner aux personnes accueillies, un accompagnement social. »

Sortir de cette situation par le haut

Très discrets sur la question, ni les services de la Métropole, ni Renaud Payre, le vice-président en charge de la politique de la ville et du logement, n'ont une nouvelle fois souhaité « communiquer », laissant le service presse justifier « n'avoir personne à proposer pour échanger car, un gros travail est en cours pour parvenir à une ou des solutions qui permettent de sortir de cette situation par le haut. »

Il faut dire que pour la nouvelle collectivité écologiste qui s'est fixé « l'objectif de résorption totale des bidonvilles et campements dans le respect des droits des personnes et de la dignité des occupants », l'enjeu autour du squat de la Croix-Rousse semble de taille. Aux premières loges, le maire du 4^e arrondissement, Rémi Zinck résume : « Nous sommes dans une logique humaine face à une logique administrative. Il y a un dialogue fort entre la Métropole et la Préfecture. J'espère que cela se passera pour le mieux. »

Tatiana VAZQUEZ



Les soutiens assistent à l'opération de police en cours au squat de la Croix-Rousse. Photo Progrès/Tatiana VAZQUEZ

LYON Trotinettes : le mois de tous les records pour Dott



Le nombre d'utilisateurs a augmenté de 45 % en un mois. Photo Progrès/David TAPISSIER

Désormais seuls -avec Tier- sur la place lyonnaise, l'opérateur de location de trotinettes Dott a vu sa fréquentation exploser sur le mois de septembre. 330 585 trajets ont été effectués à Lyon avec une moyenne de 10 664 trajets quotidiens, contre 116 000 trajets en septembre 2019 et 210 000 trajets en août 2020. C'est 57 % de plus que le mois précédent et 184 % de plus qu'en septembre 2019. Le tout grâce aux 56 887 utilisateurs actifs sur le mois de septembre soit 45 % nouvellement inscrits en un mois.

Une progression qui permet surtout d'améliorer le bilan carbone avec 6 trajets en moyenne par jour et par trotinette... qui est monté jusqu'à 9,42 trajets par trotinette et 15 747 trajets le jour du passage du Tour de France à Lyon le samedi 12 septembre.

D. T.

le Sens
de la MARCHE
MBT

Pour allier esthétique et extrême confort, Anne-Laure vous conseille une sélection adaptée à votre semelle ou à votre pathologie.

5, rue Dubois - Lyon 2
04 72 31 79 17

ES6912 - V0